

Vol. 2, No. 1, avril 2026



REVUE LE  
FROMAGER

# Le Fromager

Revue des Sciences humaines  
et sociales, Lettres, Langues  
et Civilisations

Fréquence :

TRIMESTRIELLE

ISSN-L : 3079-8388

ISSN-P : 3079-837X

**Editeur :**

**UFR/Lettres et Langues de l'Université Alassane  
Ouattara (Bouaké, Côte d'Ivoire)**

**WWW.REVUEFROMAGER.NET**

## **ADMINISTRATION ET RÉDACTION**

### **Directeur de publication**

DANHO Yayo Vincent  
Maître de Conférences  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Secrétaire de la rédaction**

KOUAMÉ Arsène

### **Web Master**

KOUAKOU Kouadio Sanguen  
Assistant, Ingénieur en informatique, Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)

### **Comité scientifique**

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
ASSI-KAUDJHIS Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop  
BAMBA Mamadou, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
BATCHANA Eshohanam, Professeur titulaire, Université de Lomé  
CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop  
GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville  
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou  
KAMATE Banhouman André, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny  
Klaus van EICKELS, Professeur titulaire, Université Otto-Friedrich de Bamberg (Allemagne)  
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur titulaire, Université de San-Pedro  
LATTE Egue Jean-Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara  
N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny  
NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville  
NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I  
N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville  
SANGARE Abou, Professeur titulaire, Université Peleforo Gbon Coulibaly

SANGARE Souleymane, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

### **Comité de rédaction**

ALLABA Djama Ignace, Maître de Conférences, Etudes Germaniques, Université Félix Houphouët-Boigny

DJAMALA Kouadio Alexandre Histoire, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

KONÉ Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Histoire, Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d’Ivoire)

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, Maître-Assistant, Histoire, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Koffi Sylvain, Assistant, Lettres Modernes, Université Alassane Ouattara

MAWA-Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N’SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N’gouabi de Brazzaville

OULAI Jean-Claude, Professeur titulaire, Communication, Université Alassane Ouattara

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, philosophie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d’Ivoire

### **Comité de lecture**

ALLABA Djama Ignace, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BA Idrissa, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

BRINDOUMI Atta Kouamé Jacob, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DEDE Jean Charles, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DEDOMON Claude, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

DIARRASOUBA Bazoumana, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant, Université Alassane Ouattara

EBA Axel Richard, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

FAYE Ousseynou, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

GOMA-THETHET Roval, Maître de conférences, Université Marien N’Gouabi de Brazzaville

GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

KOUAME N’Founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant, Université Peleforo Gon Coulibaly

KOUASSI Koffi Sylvain, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara

MAWA -Clémence, Chargée de cours, Université de Bamenda

N'SONSSISA Auguste, Professeur titulaire, Marien N'Gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Konan Parfait, Maître-Assistant, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

NGAMOUNTSIKA Edouard, Professeur titulaire, Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

NGUE Emmanuel, Maître de conférences, Université de Yaoundé I

OZOUKOU Koudou François, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké

SANOGO Lamine Mamadou, Directeur de recherches, CNRST, Ouagadougou

SARR Nissire Mouhamadou, Maître de conférences, Université Cheick Anta Diop

## **POLITIQUE ÉDITORIALE**

*Le Fromager* est une revue internationale qui fournit une plateforme aux scientifiques et aux chercheurs du monde entier pour la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales et domaines connexes. Les articles publiés sont en accès libre et, donc, accessibles à toute personne.

## **RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS**

*Le Fromager* n'accepte que des articles inédits et originaux en français ou en anglais. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

Le manuscrit est remis à deux rapporteurs au moins, choisis en fonction de leur compétence dans la discipline. Le secrétariat de rédaction communique aux auteurs les observations formulées par le Comité de lecture ainsi qu'une copie du rapport, si cela est nécessaire. Dans le cas où la publication de l'article est acceptée avec révisions, l'auteur dispose alors d'un délai — d'autant plus long que l'article sera parvenu plus tôt au secrétariat pour remettre la version définitive de son texte.

Les auteurs sont invités à respecter les délais qui leur seront communiqués, sous peine de voir la publication de leurs travaux repoussée au numéro suivant.

### **1. Structure de l'article**

**Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale :** Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots maximum], Mots clés [5 mots maximum] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche méthodologique), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

**Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :** Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Fonction, Grade, Institution d'attache, Adresse électronique, Résumé en Français [200 mots au plus], Mots clés [5 mots au plus] ; Titre en Anglais, Abstract, Keywords ; Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

### **2. Longueur de l'article**

Quelle que soit la nature de l'article, sa longueur maximale, incluant aussi bien le texte principal que les résumés, les notes et la documentation, doit être comprise **entre 5000 et 8000 mots**.

### **3. Formats d'enregistrement et d'envoi**

Tous les articles doivent nous parvenir obligatoirement en version numérique.

### **Texte numérique (Word et PDF)**

#### **3.1 Traitement de texte**

La saisie de l'article doit être effectuée avec traitement de texte Word, obligatoirement en **police Garamond de taille 12, interligne simple (1)**.

La mise en forme (changement de corps, de caractères, normalisation des titres, etc.) est réalisée par l'équipe éditoriale de la revue. Les césures manuelles, le soulignement, le retrait d'alinéa ou de tabulation pour les paragraphes sont proscrits. Une ligne sera sautée pour différencier les paragraphes.

Pour la ponctuation, les normes sont les suivantes : un espace après (.) et (,) ; un espace avant et après (;), (:), (?), et (!). Les signes mathématiques (+, —, etc.) sont précédés et suivis d'un espace.

L'utilisation des guillemets français (« ») doit être privilégiée. Les guillemets anglais (" ") ne doivent apparaître qu'à l'intérieur de citations déjà entre guillemets.

Les chiffres incorporés dans le texte doivent être écrits en toutes lettres jusqu'au nombre cent. Au-delà, ils le seront sous forme de chiffres arabes (101, 102, 103...)

Les siècles doivent être indiqués en chiffres romains (I, II, III, IV, X, XX).

Les appels de note doivent se situer avant la ponctuation.

#### **3.2. Le texte imprimé**

Le texte comporte une marge de 2,5 cm sur les quatre bords. L'auteur peut faire apparaître directement les enrichissements typographiques ou avoir recours aux codes suivants : 1 trait : italiques 2 traits : capitales (majuscules) 1 trait ondulé : caractères gras. Le texte sera paginé.

#### **4. Pagination**

Le document est paginé de la page de titre aux références bibliographiques. Cette pagination sera continue sans bis, ter, etc.

#### **5. Références bibliographiques**

S'assurer que toutes les références bibliographiques indiquées dans le texte, et seulement celles-ci s'y trouvent. Elles doivent être présentées selon les normes suivantes :

##### **5.1. Bibliographie**

###### **– Pour un ouvrage :**

PICLIN Michel, 2017, *La notion de transcendance : son sens, son évolution*, Paris, Armand Colin.

###### **– Pour un article de périodique :**

IGUE Ogunsola, 2010, « Une nouvelle génération de leaders en Afrique : quels enjeux ? », *Revue internationale de politique de développement*, vol. 1, No. 2, p. 119-138.

###### **– Pour un article dans un ouvrage :**

ZARADER Marlène, 1981, « Être et Transcendance Chez Heidegger », in Martin KAPPLER (dir.), *Métaphysique et Morale*, Paris, L'Harmattan, p. x-y.

###### **– Pour une thèse :**

OLEH Kam, 2008, « Logiques paysannes, logiques des développeurs et stratégies participatives dans les projets de développements ; l'exemple du projet Bad-Ouest en Côte d'Ivoire », Thèse unique de doctorat, Institut d'Ethnologie, Université Cocody, Côte D'Ivoire.

## 5.2. Sources

### – Pour les sources écrites :

Nom de la structure conservant le document (Centre d'archives), fonds, carton ou dossier, titre du document, année (exemple : GGAEF — 4 (1) D39 : Rapport annuel d'ensemble de la colonie du Gabon, en 1939).

### – Pour les sources orales :

Nom(s) et prénom(s) de l'informateur, numéro d'ordre, date et lieu de l'entretien, sa qualité et sa profession, son âge et/ou sa date de naissance.

## 6. Références et notes

### 6.1. Appel de référence

Dans le texte, l'appel à la référence bibliographique se fait suivant la méthode du premier élément et de la date, entre parenthèses. En d'autres termes, les références des ouvrages et des articles doivent être placées à l'intérieur du texte en indiquant, entre parenthèses, le nom de l'auteur précédé de l'abréviation de son prénom, l'année et/ou la (les) page(s) consulté(es), suivis de deux points. Exemple : (A. Koffi, 2012 : 54-55).

Si plusieurs références existent dans la même année pour un même auteur, faire suivre la date de a, b, etc., tant dans l'appel que dans la bibliographie : (A. Koffi, 2012a).

À partir de trois auteurs, faire suivre le premier auteur de et *al.* : (K. Arnaud et *al.* 2010). Quand il est fait appel à plusieurs références distinctes, on séparera les différentes références par un point-virgule (;) : (E. Kedar, 1978, 1989 ; E. Zadi, 1990).

### 6.2. Références aux sources

Les références aux sources (orales ou imprimées) doivent être indiquées en note de bas de page selon une numérotation continue.

### 6.3. Notes de bas de page

Les explications ou autres développements explicitant le texte doivent être placés en notes de bas de page correspondante (sous la forme : 1, 2, 3, etc.). Ces notes infra-paginales doivent être exceptionnelles et aussi brèves que possible.

### 6.4. Citations

Le texte peut comporter des citations. Celles-ci doivent être mises en évidence à partir de lignes ; retrait gauche et droite en interligne simple, en italique et entre guillemets.

– Les **citations courtes** (1, 2 ou 3 lignes) doivent être entre guillemets français à l'intérieur des paragraphes en police 12, interligne simple.

– Les **citations longues** (4 lignes et plus) doivent être sans guillemets et hors texte, avec un retrait de 1 cm à gauche et interligne simple.

– Les **Crochets** : Mettre entre crochets [] les lettres ou les mots ajoutés ou changés dans une citation, de même que les points de suspension indiquant la coupure d'un passage [...].

## 7. Les documents non textuels

### 7.1 Illustrations

L'ensemble des illustrations, y compris les photographies, doit impérativement accompagner la première expédition de l'article. En plus de chaque original, l'auteur fournira une copie aux dimensions souhaitées pour la publication : pleine page, demi-page, sur une colonne, etc. Au dos seront portés le nom du ou des auteurs, le numéro de la figure, l'indication du haut de l'illustration.

La justification maximale est de 120 mm de largeur sur 200 mm de hauteur pour une illustration pleine page. Les textes portés sur les illustrations seront en Garamond.

## **7.2 Dessins originaux**

Ils seront soit tracés à l'encre de Chine, soit issus de traitement informatique imprimé dans de bonnes conditions. Dans ce dernier cas, on évitera les trames dessinées. Pour les objets lithiques, les croquis dits « schémas diacritiques » gagneront à être accompagnés des dessins traités en hachures valorisantes qui, eux, montrent la morphologie technique.

## **7.3 Documents photographiques**

Les documents doivent être parfaitement nets, contrastés et être fournis sous forme de fichier numérique ; enregistrés pour « PC » (Photoshop ©/niveaux de gris 300 ppi ou bitmap 600 ppi/Tiff/taille de publication dans Illustrator © ou tout autre logiciel de dessin vectoriel/EPS/textes vectorisés).

## **7.4 Tableaux**

La revue n'assure pas la composition des tableaux. Ils devront être remis sous forme de fichiers Acrobat © PDF (print/niveau de gris/taille de publication/300dpi) ou Illustrator © (EPS/niveau de gris/taille de publication/300dpi), respectant la justification et la mise en pages de la revue. Privilégier les fontes Garamond.

## **7.5 Échelles**

Aussi souvent que possible, la représentation grandeur nature sera recherchée. Lorsque la réduction s'impose, l'auteur aura soin de prévoir une échelle de réduction constante pour une même catégorie de vestiges. Pour chaque carte ou plan, l'auteur donnera une échelle graphique, ainsi que la direction du Nord. Pour les objets dessinés ou photographiés, une échelle, si possible constante, accompagnera chaque pièce ou ensemble de pièces.

## **7.6 Titres des illustrations, photos et tableaux**

Toutes les illustrations, toutes les photos et tous les tableaux doivent avoir des titres. Ces titres sont obligatoirement placés en dessous des illustrations, des photos ou des tableaux.

## **7.7 Légendes**

L'auteur accordera un soin particulier à la qualité des légendes. Les illustrations, les photos, les tableaux et leurs légendes constituent souvent le premier contact du lecteur avec l'article. Les légendes doivent être placées en dessous des titres.

## **7.8 Appels des illustrations, photos et tableaux**

Dans le texte, l'auteur doit obligatoirement indiquer l'appel aux illustrations, photos ou tableaux. Cet appel doit être en chiffres arabes : (fig. 1), (tabl. 2), (pl. 3 - fig. 4), etc.

Site internet de LE FROMAGER : <https://revuefromager.net/>  
L'équipe éditoriale

## SOMMAIRE

### **N'Zué Koffi Arsène GNA**

Analyse comparative des facteurs socio-économiques influençant les parcours thérapeutiques des réfugiées centrafricaines et communautés hôtes congolaises 9-30

### **Fidèle Wendegouidi OUEDRAOGO**

Compétition et représentativité culturelle à la Semaine Nationale de la Culture au Burkina Faso 31-47

### **Mlan Kouakou Pierre ANZIAN**

Entre tradition ancestrale et modernité numérique : l'écartèlement identitaire du chrétien Agni moronou 48-65

### **Innocent Atehghang AFUHINGHANG**

The grievances theory versus transnationalism and the Cameroon anglophone question: from 1961 to 2017 66-84

### **Sasso Sidonie Calice YAPI, Noël Jean Charles Abel YAPO**

Médias Sociaux et Construction Identitaire des Étudiants à l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire : Entre Socialisation Numérique et Stress Académique 85-97

### **Bodji Georges Duvalier N'DRÉ, Nibé Dramane SILUÉ, Gahoun Brice Aubain GBODJÉ**

Construction identitaire et médiatisation de la fête de Pâques par SOLIBRA 98-111

### **Soumaïla MARE**

État, entre collaboration, concurrence et recentralisation : repenser la gouvernance de la culture et du tourisme au Burkina Faso 112-124

### **Adoté Akué AKPABIE**

Précarités socioéconomiques et culturelles, stratégies politiques et déficit de consolidation démocratique au Togo 125-146

### **Sidiki COULIBALY, Lassana NASSOKO**

La réception de la poésie française dans l'enseignement secondaire au Mali 147-158

### **Bi Naga Landry BOTTY**

Nos sociétés contemporaines à l'épreuve des technologies émergentes : la révolution numérique, une nouvelle ère 159-170

### **Dié Octave MANIGA**

Les transports collectifs urbains à Abidjan face aux effets de la crise socio-politique de 2002 171-183

### **Boubacar Bamba KEITA, Lassana TOURE, Sékou Amadou TRAORE, Brehima KEITA**

Modélisation et prévision des tendances des dépenses de santé au Mali (2008–2022) à partir des séries temporelles 184-199

### **Michel EONE, Nicéphore Assoua ELAT, Jean Marie Obourou EBERE**

Revivre de *Maât* : une solution africaine aux crises frontalières et migratoires entre le Cameroun et la Guinée Équatoriale (1968-2020) 200-217

### **Faustin GUEI, Philbert Kouadio KONAN, Karidia DIOMANDE, Jean-Aimée Assué YAO**

Gestion des déchets solides, indicateurs environnementaux et risques sanitaires dans la ville de Bondoukou 218-234

### **Privat Sylvain BADELO, Guy Éric Anicet Quassy KOUAKOU**

Pratiques agricoles des cotonculteurs et durabilité agroécologique dans le département de Korhogo 235-246

- MITAN, NGUEABAYE, NOUMBISSIE, FONKOUA**  
Rôle des entrepreneurs tchadiens dans l'offre éducative : acteurs, stratégies et enjeux pour la gouvernance du système éducatif 247-265
- GANAME, KOUDOUGOU, OUEDRAOGO,**  
Accès au foncier rural des femmes Mossé dans la province du Zoundwéogo région du Nazinon au Burkina Faso : entre normes sociales et réalités socio-économiques 266-284
- Rebecca Paule Jacqueline DO**  
Conditions de détention et ses conséquences sur les détenus au pôle pénitentiaire d'Abidjan (PPA) 285-299
- Alfred Romuald GAMBOU, Yvette BAKINGU BAKIBANGOU**  
L'éthique enseignante et les enjeux de la compréhension des ontologies plurielles des cultures 300-313
- Kouakou Daniel KOUAME, Kpassigué Gilbert KONE**  
L'Église Confessante dans l'Allemagne Nazie : analyse historique et éthique d'une confrontation entre totalitarisme et conscience chrétienne 314-328
- Narcisse Rostand MIAFO YANOU**  
Gouvernance militaire au Mali, au Burkina-Faso et au Niger et sens du présent 329-344
- Ibrahim POUNTOUGNIGNI**  
L'hétérogénéité langagière comme facteur de la variation linguistique dans la francophonie négro-africaine : le cas de *Le fils-de-la-femme-mâle* de Maurice Bandaman et *La vie et demie* de Sony Labou Tansi 345-360
- Armel-Valéry TOGBO, Zana Moussa OUATTARA**  
La démocratie à l'épreuve de la souveraineté : universalisme, particularisme et légitimation du pouvoir dans le discours politique de Teodoro Obiang Nguema 361-372
- Konan Chekinaël KONAN, Tinindia Kariatou YÉO**  
La crise contemporaine des droits humains à l'épreuve de la responsabilité éthique : analyse philosophique d'Emmanuel Levinas 373-385
- Théodore HONBA**  
La question de l'être comme urgence dans la philosophie contemporaine 386-397
- Nadine Carole NGON**  
Mémoire, héritage et résistance culturelle bantu au Brésil 398-409
- Yao Célestin KOUAKOU**  
La citation dans *quand on refuse, on dit non*, d'Ahmadou Kourouma : entre citation d'autorité et citation référentielle, un artifice pour une appropriation discursive 410-426
- Kobéna Fiéni Jean-Jacques KRA, Guikahué Daniel BISSOU**  
De l'enclavement à l'attractivité : repenser le développement touristique du district du Zanzan par une approche systémique 427-442
- Yao Dieudonne KOUASSI, N'dri Yann Cedric KOUADIO, Yves Ayereby AYEREBY**  
Analyse des impacts environnementaux de la dynamique récente du climat dans le département d'Adiaka 443-458
- Abras Rahama HAMIDE**  
Alphabétisation fonctionnelle et réinsertion socioprofessionnelle des femmes en situation de prostitution dans la ville de N'Djamena 459-478

# État, entre collaboration, concurrence et recentralisation : repenser la gouvernance de la culture et du tourisme au Burkina Faso

**Soumaïla MARE**

Spécialité Tourisme  
Université Faustin Sié SIB  
[soumailamare@gmail.com](mailto:soumailamare@gmail.com)

## Résumé

Les secteurs de la culture et du tourisme occupent une place stratégique dans les politiques publiques contemporaines en raison de leur forte charge symbolique et de leur contribution au développement territorial. Au Burkina Faso, leurs modalités de gouvernance ont connu, depuis les indépendances, d'importantes recompositions, récemment accentuées par l'avènement de la Révolution Populaire Progressiste. S'appuyant sur une approche qualitative, cet article analyse les rapports entre l'État et les acteurs non étatiques dans ces deux secteurs. Plus précisément, il interroge la manière dont le jeu d'acteurs se reconfigure entre l'État, les opérateurs privés et la société civile dans les secteurs de la culture et du tourisme au Burkina Faso, dans un contexte de recentralisation étatique assumée. Les résultats soulignent que les rapports entre l'Etat et les autres acteurs sont fortement traversés par une dynamique de collaboration indispensable, fondée sur la complémentarité des rôles, et une concurrence née des rivalités d'influence et des enjeux de légitimité.

**Mots clefs :** culture ; tourisme ; collaboration ; concurrence ; Burkina Faso

**State, between collaboration, competition, and recentralization: rethinking culture and tourism governance in Burkina Faso**

## Abstract

The culture and tourism sectors occupy a strategic position in contemporary public policy due to their strong symbolic significance and their contribution to regional development. In Burkina Faso, the governance structures of these sectors have undergone significant transformations since independence, a trend recently accentuated by the advent of the Progressive People's Revolution. Using a qualitative approach, this article analyzes the relationships between the state and non-state actors in these two sectors. More specifically, it examines how the interplay among the state, private operators, and civil society is reconfiguring in the culture and tourism sectors in Burkina Faso, within a context of deliberate state recentralization. The findings highlight that the relationships between these various actors are strongly shaped by a dynamic of indispensable collaboration, based on complementary roles, and competition arising from rivalries over influence and issues of legitimacy.

**Key words:** culture; tourism; collaboration; competition; Burkina Faso

## **Introduction**

Depuis les indépendances africaines, les relations entre l'État et les acteurs non étatiques dans la conduite des politiques publiques ont connu de profondes transformations, en particulier dans des secteurs à forte dimension symbolique, identitaire et économique tels que la culture et le tourisme. Ces secteurs constituent en effet des espaces privilégiés d'expression des rapports entre puissance publique, société civile et initiatives privées, où se jouent à la fois des enjeux de légitimité, de souveraineté et de développement territorial.

Au Burkina Faso, l'évolution de ces relations s'inscrit dans une trajectoire marquée par des recompositions institutionnelles successives et des inflexions idéologiques majeures, qui ont progressivement redéfini le rôle de l'État dans l'animation de la vie politique, économique et socioculturelle. Des premières décennies post indépendance, caractérisées par une forte centralisation de l'action publique, aux réformes libérales des années 1990 favorisant l'ouverture aux acteurs non étatiques, la gouvernance des secteurs de la culture et du tourisme s'est structurée autour de configurations mouvantes, mêlant coopération, délégation, mais aussi rivalités et tensions. Ces dynamiques se trouvent aujourd'hui réinterrogées dans un contexte politique profondément renouvelé. En effet, l'avènement de la Révolution Populaire Progressiste (RPP) au Burkina Faso, à la faveur de l'accession au pouvoir du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration II (MPSR II) en septembre 2022, semble ouvrir une nouvelle séquence dans les rapports entre l'État et les acteurs non étatiques.

En réaffirmant un rôle stratégique et centralisateur de l'État, porteur d'un projet de souveraineté nationale et de développement autocentré, ce nouveau contexte marque une rupture partielle avec les orientations antérieures fondées sur la libéralisation et la gouvernance partenariale. Il introduit ainsi une reconfiguration des modalités d'intervention publique et des marges d'autonomie reconnues aux acteurs privés et associatifs. Ce tournant soulève des interrogations majeures sur les formes contemporaines de gouvernance des politiques culturelles et touristiques. Alors que la littérature souligne, depuis plusieurs décennies, l'importance des dispositifs collaboratifs et de la coproduction de l'action publique dans ces secteurs, l'affirmation d'un État redevenu central interroge la pérennité de ces arrangements et les équilibres construits entre acteurs aux intérêts différenciés. Dès lors, la question n'est pas seulement de savoir si les relations entre l'État et les acteurs non étatiques sont marquées par la coopération ou par la conflictualité, mais de comprendre comment ces deux dynamiques s'articulent et se recomposent dans un contexte de recentralisation politique assumée.

Dans cette perspective, cet article s'interroge sur les formes que prennent les rapports entre l'État, les opérateurs privés et les organisations de la société civile dans les secteurs de la culture et

du tourisme au Burkina Faso depuis l'avènement de la Révolution Populaire Progressiste. Plus précisément, il vise à analyser les logiques de gouvernance qui structurent ces relations, en mettant en lumière les courants majeurs de collaboration et de concurrence qui traversent le jeu d'acteurs. L'objectif est de saisir comment la réaffirmation de la souveraineté étatique redéfinit les rôles, les marges de manœuvre et les stratégies des différents acteurs impliqués. L'hypothèse centrale de cette étude est que les rapports actuels entre l'État et les acteurs non étatiques sont marqués par une tension structurelle qui n'aboutit ni à une rupture franche des relations, ni à une gouvernance pleinement partagée.

Pour analyser les recompositions dans les secteurs de la culture et du tourisme, l'article examine d'abord l'évolution historique des rapports entre l'État et les acteurs non étatiques, depuis les indépendances jusqu'à la période récente. Il analyse ensuite les dynamiques contemporaines de collaboration et de concurrence à l'œuvre dans le contexte de la Révolution Populaire Progressiste avant de mettre en discussion les implications de ces transformations.

## **1. Méthodologie**

Compte tenu de la forte connexité fonctionnelle et institutionnelle qui existe entre la culture et le tourisme, l'étude se penche sur une analyse conjointe de ces deux secteurs envisagés comme champs de l'action publique. Elle privilégie une approche transversale de la gouvernance d'un espace intersectoriel associant la culture et le tourisme, appréhendés comme deux secteurs distincts mais interdépendants<sup>1</sup>. L'étude mobilise la sociologie de l'action publique et l'approche institutionnaliste comme cadres théoriques et analytiques pour appréhender les reconfigurations des rapports entre l'État et les acteurs non étatiques dans les secteurs de la culture et du tourisme. L'action publique est appréhendée ici, à la suite de P. Lascoumes et P. Le Galès (2004 : 13-14), comme un processus construit, résultant de compromis instables entre des acteurs aux intérêts différenciés, inscrits dans des rapports de pouvoir asymétriques. Ce cadre permet d'analyser la gouvernance non comme un dispositif figé, mais comme un espace de négociation, de coopération et de tensions, au sein duquel se redéfinissent en permanence les rôles, les légitimités et les marges d'autonomie des acteurs.

Afin de saisir ces dynamiques, l'étude a privilégié une démarche qualitative, qui a combiné analyse de données issues de la revue documentaire et informations collectées lors d'enquêtes de terrain par entretiens semi-directifs. La revue documentaire a porté sur les textes législatifs et

---

<sup>1</sup> Il ne s'agit pas de les comparer, mais d'analyser les dynamiques communes de collaboration, de concurrence et de régulation qui les traversent en raison de leur complémentarité et de leur connexité fonctionnelle et institutionnelle. Ensemble, ils constituent un observatoire privilégié d'examen des recompositions des jeux d'acteurs au Burkina Faso

réglementaires, les politiques sectorielles, les rapports institutionnels ainsi que des travaux scientifiques relatifs à la gouvernance, à l'action publique et aux politiques culturelles et touristiques. L'enquête de terrain a été conduite à travers vingt-sept (27) entretiens semi-directifs réalisés auprès d'acteurs impliqués dans la gouvernance culturelle et touristique, issus à la fois de l'administration publique, des organisations professionnelles, du secteur privé et de la société civile. Le choix des enquêtés a répondu à une logique raisonnée, fondée sur leur position institutionnelle, leur rôle dans la mise en œuvre ou l'orientation des politiques culturelles et touristiques, ainsi que leur capacité à rendre compte des transformations récentes du contexte politique. La collecte a été faite selon la méthode de la saturation, les entretiens ayant été poursuivis jusqu'à ce que les informations recueillies n'apportent plus d'éléments nouveaux significatifs au regard des questions de recherche. L'ensemble des entretiens a été enregistré, retranscrit intégralement et anonymisé. Les enquêtés ont été identifiés par un code alphanumérique (E1 à E27) afin de garantir la confidentialité des propos. Les données issues des entretiens ont fait l'objet d'une analyse thématique et d'un croisement avec les données secondaires issues de la revue documentaire.

## **2. Résultats**

L'étude des rapports entre l'État et les acteurs non étatiques de la culture et du tourisme au Burkina Faso se doit de s'inscrire dans une approche historique qui permette d'appréhender l'évolution du jeu d'acteurs depuis les indépendances jusqu'à l'avènement récent de la Révolution Populaire Progressiste. Quatre grandes périodes sont retenues dans cette étude : la période postcoloniale et d'avant la révolution d'août 1983 ; la période de la révolution d'août 1983 ; la période de l'ouverture et des programmes d'ajustement structurels ; l'avènement de la RPP. Pour l'analyse, les périodes antérieures reposent principalement sur la revue documentaire (textes juridiques, politiques publiques, archives institutionnelles et littérature scientifique), tandis qu'en ce qui la période contemporaine, elle est éclairée de manière plus directe par les données issues des entretiens semi-directifs, permettant de saisir les perceptions, stratégies et positionnements actuels des acteurs impliqués dans la gouvernance des secteurs de la culture et du tourisme.

### **2.1. La période 1960-1983 : une gouvernance centralisée**

Au lendemain de l'accession à l'indépendance, l'État burkinabè, à l'instar de nombreux États africains post-coloniaux, se construit sur une logique de centralité institutionnelle et de monopole quasi-exclusif de l'action publique. L'État se positionne comme acteur planificateur, producteur de normes et opérateur direct des politiques publiques (M. Mamdani, 1996 : 16-23).

Dans le champ culturel, l'État assure l'essentiel de l'animation et de l'orientation de la vie culturelle. Il met en place les premières structures administratives et initie des manifestations à vocation nationale. Le tourisme, quant à lui, demeure un secteur secondaire, faiblement structuré

et largement institutionnel. L'État en conserve l'initiative, à travers la promotion du pays, l'identification de sites patrimoniaux et la gestion directe des infrastructures existantes. L'activité touristique reste néanmoins embryonnaire, en l'absence d'un secteur privé organisé et de politiques incitatives à l'investissement.

Les acteurs non étatiques occupent une position marginale et peu reconnue. Leur rôle dans les secteurs de la culture et du tourisme est limité, fragmenté et rarement institutionnalisé. La gouvernance de ces secteurs va pendant longtemps reposer sur une asymétrie forte entre un État central, détenteur de la légitimité décisionnelle, et des acteurs non étatiques perçus comme périphériques, informels ou complémentaires, plutôt que comme de véritables partenaires de l'action publique. Les principales forces non étatiques étaient constituées des communautés religieuses, de la chefferie traditionnelle et des organisations syndicales. Ces acteurs vont demeurer les principales forces sociales organisées jusqu'à l'avènement de la Révolution d'août 1983, tout en restant largement tenus à l'écart de la décision publique et sans capacité d'influence structurée sur les politiques sectorielles (A. Loada, 1999 : 137).

## **2.2. La Révolution Démocratique et Populaire (1983-1987)**

L'accession au pouvoir du Conseil national de la Révolution (CNR) en août 1983 marqua une inflexion majeure dans la trajectoire de l'État burkinabè et dans ses rapports avec la société. La Révolution Démocratique et Populaire (RDP) a introduit une logique de rupture avec les modèles postcoloniaux jugés dépendants, élitistes et aliénants. Elle a engagé un projet politique fondé sur l'affirmation de la souveraineté nationale, la valorisation des cultures endogènes et la mobilisation directe des masses populaires. La culture a été explicitement investie comme levier de transformation sociale et politique. Les pratiques artistiques, artisanales et festives sont encouragées, non seulement comme expressions symboliques, mais aussi comme instruments de conscientisation politique et de cohésion sociale. Le tourisme est envisagé comme un prolongement possible de cette valorisation identitaire et comme un outil de rayonnement international du projet révolutionnaire. En 1986, est adoptée la première politique nationale du tourisme, le Plan quinquennal 1986-1990.

La RDP a favorisé l'émergence de formes nouvelles d'organisation collective, les Comités de Défense de la Révolution (CDR). Ces comités ont structuré la participation populaire et encadré l'engagement des artistes, des artisans, des jeunes et des femmes dans les dynamiques culturelles locales. Des associations et collectifs culturels ont vu le jour, traduisant une première structuration des acteurs non étatiques. Toutefois, cette ouverture est demeurée strictement balisée par une tutelle idéologique forte. L'autonomie des organisations populaires a été limitée par leur subordination au projet politique du CNR (A. Loada, 1999 : 138) ce qui restreignait leur capacité

d'initiative indépendante. L'État est resté le principal planificateur et contrôlait les actions d'animation de la vie économique, politique et culturelle.

### **2.3. Les années 1990 et la libéralisation d'un espace public pluraliste**

La fin de la RDP avec l'avènement au pouvoir du Front populaire en 1987 s'est rapidement fait suivre, au début des années 1990, par l'adoption des programmes d'ajustement structurel marquant une rupture profonde dans l'architecture institutionnelle de l'État burkinabè. Sous l'effet conjugué des conditionnalités financières internationales et de la crise des finances publiques, l'État est progressivement conduit à redéfinir son périmètre d'intervention, à réduire son rôle d'opérateur direct et à promouvoir une ouverture accrue aux initiatives privées (Banque mondiale, 1989 : 23-25). Comme le souligne Hall, la libéralisation dans les pays en développement s'est accompagnée généralement d'un repositionnement de l'État vers des fonctions de régulation, de planification stratégique et de promotion, au détriment de l'exploitation directe (C. M. Hall, 2008 : 52). Dans les secteurs de la culture et du tourisme, cette inflexion s'est traduite par un désengagement progressif de l'État des activités commerciales et de production directe. Le tourisme, en particulier, est devenu un champ privilégié de l'investissement privé, porté par la libéralisation économique et la reconnaissance croissante de son potentiel de création de revenus et d'emplois.

Les opérateurs privés et les organisations professionnelles ont rapidement investi des espaces jusque-là dominés par l'Administration, notamment dans l'organisation d'événements culturels, la gestion de centres culturels ou la valorisation du patrimoine (UNESCO, 2009 : 41-43). Leur émergence a consacré l'entrée de la société civile dans l'arène des politiques publiques culturelles, même si les rapports avec l'État demeuraient asymétriques. L'État a conservé en effet son rôle d'orientation stratégique, tandis que les acteurs non étatiques sont devenus des opérateurs de plus en plus visibles. A la faveur de la Réforme globale de l'Administration publique engagée en conformité avec les programmes d'ajustement structurel entamées au début des années 1990, l'État va adopter la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998, portant modalités d'intervention et répartition des compétences entre l'État et les autres acteurs du développement. Cette loi sera la première véritable clarification formelle des rôles des différents acteurs et la consécration par un corpus juridique de la reconnaissance de la contribution des acteurs non étatiques au développement.

Ainsi, de façon globale et dans tous les domaines, l'État assure, à titre exclusif, les missions de définition des politiques et stratégies nationales, de réglementation de la vie socio-économique et de réalisation des grandes infrastructures sociales et économiques (article 2 de la loi sus citée).  
De façon spécifique :

- En matière de culture et de tourisme, l'État assure principalement les missions de définition de la politique nationale, l'élaboration des normes et le contrôle de leur application,

l'organisation des manifestations culturelles, appuie les initiatives du secteur privé, etc. (article 5 de la loi sus citée)

- Les acteurs non étatiques sont chargés, au terme de l'article 6 de la même loi, de créer et gérer des infrastructures culturelles et de tourisme, de produire et commercialiser des biens et services culturels et de tourisme, de financer le développement du secteur, etc.

En 2009, l'adoption des deux politiques nationales de la culture et du tourisme conserve cette vision politique et le secteur privé, lui est considéré comme le « *moteur du développement*<sup>2</sup> ».

En 2018, l'État énonce le partenariat comme un principe fondamental de mise en œuvre de la Stratégie nationale de la Culture et du Tourisme. Dans ce référentiel, les rôles de l'État et des autres acteurs sont clairement définis. Puis, en 2021, la loi n°11-2021 du 16 avril 2021 portant loi d'orientation au Burkina Faso traduit la volonté politique de répartition des interventions en un corpus juridique en affirmant en son article 11 que : « *L'État, ses démembrements, le secteur privé et les organisations de la société civile sont compétents dans le secteur du tourisme et exercent leurs actions selon le principe de subsidiarité* ».

#### **2.4. La période contemporaine et l'avènement de la Révolution Populaire Progressiste**

L'avènement au pouvoir du Mouvement Patriotique pour la Sauvegarde et la Restauration II le 30 septembre 2022 a conduit à la proclamation officielle de la Révolution Populaire Progressiste le 1<sup>er</sup> avril 2025. Cette évolution récente de l'histoire politique du Burkina Faso s'inscrit dans un contexte idéologique profondément renouvelé, marqué par la redéfinition des rapports entre puissances publiques et structuré autour de trois principes cardinaux : la souveraineté nationale, le développement autocentré et la mobilisation populaire.

L'entrée du pays dans la RPP a introduit une inflexion majeure dans la trajectoire institutionnelle héritée des décennies précédentes. En rupture avec les logiques de libéralisation amorcées depuis l'instauration des programmes d'ajustement structurels (PAS), l'État burkinabè réaffirme de plus en plus une centralité forte dans la conduite de l'action publique. Il ne s'agit pas d'un simple retour à l'étatisme administratif classique, mais d'une posture stratégique revendiquée, fondée sur la primauté de l'intérêt général, la protection des secteurs jugés sensibles et l'alignement explicite des initiatives socio-économiques sur un projet souverainiste national. Tous les secteurs sont concernés et un large programme est mis en place au titre des « Initiatives présidentielles » dans différents domaines. Dans le secteur minier, l'État rachète des parts et intervient directement dans l'exploitation des gisements. Dans le domaine des infrastructures, des structures publiques naissent et portent directement les engagements de l'État en matière de construction des routes,

---

<sup>2</sup> Entretien avec E17, ancien cadre supérieur du ministère en charge du tourisme, le 12 septembre 2025 à son domicile.

des ponts et des chemins de fer. Dans les domaines de la culture et du tourisme, L'État renforce davantage sa posture dans l'organisation des activités touristiques et culturelles. L'Office national du tourisme burkinabè est transformé en Agence et ses attributions sont plus élargies. Dans la pratique, elle détient le monopole de la mise en tourisme des manifestations culturelles nationales majeures portées par l'État. Des circuits réguliers sont organisés au profit des élèves et du grand public. En ce qui concerne la Culture, l'Agence burkinabè de la cinématographie et de l'audiovisuel est créée. Elle cumule les missions de définition de la politique nationale en matière de cinéma, de financement des acteurs, d'organisation de manifestations, de gestion et d'exploitation des infrastructures de cinématographie. L'État s'énonce plus clairement comme producteur de sens et acteur d'exécution directe.

Dans le même temps, le cadre juridique global d'intervention de l'État, notamment la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998, portant modalités d'intervention et répartition des compétences entre l'État et les autres acteurs du développement, reste inchangé. Mais on peut observer de plus en plus cette tendance de l'État à renforcer son contrôle, l'encadrement des initiatives privées dans une logique tendant à arrimer la régulation du secteur avec les objectifs de souveraineté et de développement autocentré. Cette centralisation des orientations est souvent perçue par certains acteurs publics comme « *comme un instrument de sécurisation idéologique et économique, dans un contexte marqué par des vulnérabilités multiples*<sup>3</sup> ». Dans cette nouvelle configuration, l'État réaffirme son leadership central dans la planification et la régulation des politiques culturelles et touristiques. Là où les initiatives publiques avaient souvent évolué vers des modèles de gouvernance partagée jusqu'à une période très récente, la RPP recentre les orientations avec une forte coordination étatique des programmes et des activités liés à l'identité nationale. A la fois, des activités sont promues à la fois, des initiatives privées sont interdites ou découragées pour leur faible cohérence avec l'idéologie révolutionnaire<sup>4</sup>. Dans le cadre idéologique de la RPP, les organisations non étatiques sont ainsi appelées à se repositionner. Les initiatives sont encouragées et reconnues, mais cette reconnaissance est conditionnée à leur alignement sur les objectifs nationaux. Il se dégage

---

<sup>3</sup> Entretien avec E25, cadre supérieur du ministère en charge de la Culture, à son bureau le 09 décembre 2025

<sup>4</sup> Sous la pression des réseaux sociaux réclamant la défense de l'idéal révolutionnaire de la RPP, la Mairie de Ouagadougou a notifié par lettre n°2025-4456 du 6 novembre 2025 adressées au promoteur, « l'interdiction » d'une activité dénommée « Méga fitness » qui devrait être animée par un sportif sud-africain Nkululeko Dlamini, communément appelé le « King of Squats ».

En même temps, des conférences et activités culturelles sont énormément encouragées par les autorités publiques lorsque celles-ci sont en parfaite cohérence avec les efforts de mobilisation populaire et de sensibilisation pour l'adhésion politique et sociale au projet révolutionnaire.

davantage la posture d'un État stratège qui allie centralisation de la gouvernance et recadrage des interventions des autres acteurs au profit des objectifs et du projet révolutionnaire.

La reconfiguration opérée par la RPP ne semble donc pas viser l'effacement des acteurs non étatiques, mais introduire une orientation explicite des rôles. Le modèle qui se dessine est celui d'une gouvernance hybride, dans laquelle l'État assume une fonction de leadership stratégique et de pilotage centralisé, tandis que les acteurs privés et associatifs sont appelés à exécuter, innover et adapter les interventions aux réalités locales dans un cadre normatif plus contraint. Cette rupture suscite tantôt des interrogations, tantôt des tensions. Lors des entretiens réalisés, certains acteurs non étatiques ont en effet exprimé des préoccupations relatives « à la réduction de leurs marges d'autonomie », à la « rigidification des cadres d'intervention » et au « risque d'une instrumentalisation de la création culturelle et de l'offre touristique à des fins essentiellement politiques<sup>5</sup> ».

### **3. Discussion**

Il est constant dans la littérature et l'observation des faits que les rapports entre l'État et les acteurs non étatiques au Burkina Faso ont évolué au gré des transformations politiques, institutionnelles et idéologiques. Aussi, dans le contexte politique actuel, ces relations se reconfigurent-ils davantage et sont révélatrices d'un jeu d'acteurs complexe. Toutefois, il peut être observé principalement deux dynamiques dans les rapports entre l'État et les acteurs non étatiques du secteur du tourisme et de la culture : une dynamique de collaboration qui induit un partenariat et une dynamique de compétition entretenue par les tensions.

#### **3.1. La dynamique de collaboration**

La collaboration entre l'État et les acteurs non étatiques s'est progressivement imposée comme une nécessité opérationnelle dans les secteurs de la culture et du tourisme. Face à la diversification des attentes sociales, à la complexification des territoires et aux contraintes budgétaires, l'État à lui seul ne pouvait apporter toutes les réponses. Cette collaboration a pris souvent diverses formes, allant de l'association des opérateurs privés et des faïtières aux réflexions pour l'élaboration des politiques publiques, à leur présence lors des ateliers d'élaboration des cadres juridiques du tourisme et de la culture ou à la co-organisation de manifestations. Par exemple, le processus de révision du statut de l'artiste au Burkina Faso qui a abouti à l'adoption d'une loi le 27 mars 2025, a été conduit par les services du ministère en charge de la Culture avec une forte implication de la Confédération nationale de la Culture, faïtières des organisations professionnelles du secteur. En outre, les différentes manifestations culturelles nationales comme le FESPACO, le SITHO ont toujours enregistré la présence d'opérateurs privés dans leurs comités d'organisation.

---

<sup>5</sup> Entretiens avec E7 et E15, opérateurs privés, à leurs bureaux les 26 et 28 novembre 2025

Cette dynamique correspond à ce que Négrier a observé lorsqu'il souligne que la gouvernance culturelle contemporaine repose de plus en plus sur des arrangements hybrides associant acteurs publics et privés dans une logique de co-responsabilité (E. Négrier, 2014 : 76). Dans le contexte de la Révolution Populaire Progressiste, cette tendance collaborative est explicitement encadrée par une logique de contribution à l'intérêt général. Les acteurs non étatiques sont reconnus comme partenaires, mais leur action est appelée à s'inscrire dans un cadre stratégique national orienté vers la souveraineté culturelle, la valorisation des ressources endogènes et la cohésion sociale. L'État conserve un rôle central dans la planification, la régulation et la sécurisation de l'activité, tandis que les entreprises touristiques assurent la conception et la commercialisation des produits.

### **3.2. La dynamique de concurrence et ses expressions conflictuelles**

Parallèlement à cette collaboration fonctionnelle, les rapports entre l'État et les acteurs non étatiques sont souvent traversés par une dynamique concurrentielle. Cette concurrence ne se manifeste pas principalement par des conflits ouverts, mais à travers des tensions liées à la définition des rôles ou à la reconnaissance de légitimité.

Dans la distribution des rôles, l'État demeure le principal détenteur du pouvoir normatif, financier et institutionnel dans l'animation de la vie culturelle et les activités touristiques. Il fixe les règles du jeu, octroie les autorisations, contrôle les activités des autres acteurs et définit les priorités stratégiques. Cette position dominante place les acteurs non étatiques dans une situation de dépendance structurelle, susceptible de limiter leur autonomie et leur capacité d'influence. Ce monopole pratique crée des tensions dans les rapports entre les différents acteurs. Bien que ces tensions soient le plus souvent non ouvertes, elles confirment néanmoins l'analyse de P. Bourdieu (1992 : 313) selon laquelle, les champs culturels sont traversés par des luttes pour le monopole de la légitimité, où l'État occupe une position centrale en tant qu'instance de consécration.

La dynamique concurrentielle s'exprime également dans la production des discours sur la culture et le tourisme. Les acteurs non étatiques revendiquent une expertise fondée sur la pratique, l'ancrage territorial et l'innovation, tandis que l'État mobilise une légitimité fondée sur l'intérêt général, la souveraineté et la cohérence nationale. Dans le contexte de la RPP, cette concurrence discursive est renforcée par la volonté de l'État de recentraliser les orientations et de discipliner les initiatives jugées non conformes au projet souverainiste. La perception que les acteurs non étatiques ont de la puissance publique renvoie à ce que Bourdieu décrit comme une lutte permanente pour la définition légitime des finalités de l'action culturelle, dans laquelle l'État tend à imposer sa vision normative (P. Bourdieu, 1992 : 312-313). Cette situation génère des tensions autour de la liberté de création et de la participation réelle à la gouvernance du secteur. Cette dynamique conflictuelle

découle, selon B. Badié (1992 : 189), de la redéfinition autoritaire des marges d'autonomie de la société civile, au nom de la cohésion et de la sécurité collective.

Face à cette rehiérarchisation des rôles, les acteurs non étatiques développent des stratégies d'adaptation différenciées. Certains choisissent une logique d'alignement stratégique, en reformulant leurs projets et leurs discours pour les inscrire explicitement dans les objectifs de la RPP. D'autres privilégient des stratégies de contournement, en investissant des espaces moins régulés ou en mobilisant des ressources alternatives, notamment locales. Ces stratégies traduisent une lecture pragmatique de leur position actuelle : les acteurs non étatiques se reconnaissent comme des animateurs essentiels de la vie culturelle et touristique, mais conscients de la nécessité de composer avec un État redevenu central. Cette posture correspond à ce que Badié décrit comme une recomposition des relations État-société, dans laquelle « *l'échec répété de la confrontation ouverte conduit les acteurs sociaux à privilégier des stratégies d'adaptation, de négociation diffuse et de contournement de la contrainte étatique* » (B. Badié, 1992 : 204).

### **3.3. Vers une gouvernance renouvelée**

Face aux recompositions institutionnelles, aux aspirations de souveraineté culturelle et aux exigences d'un développement autocentré, le renforcement du partenariat entre l'État et les acteurs non étatiques appelle une évolution profonde du cadre de gouvernance.

Tout d'abord, la clarification des rôles et des responsabilités respectives de l'État et des acteurs non étatiques est un impératif dans un contexte de collaboration profondément emprunte de la nouvelle dynamique de gouvernance politique. L'existence de compétences partagées dans les mêmes domaines a alimenté à la fois des conflits de légitimité et des tensions de leadership entre les différents acteurs. Pourtant, comme le souligne E. Négrier (2014 : 65), la clarté des compétences est une condition déterminante de la stabilité des arrangements de gouvernance culturelle [et touristique]. Dans le contexte actuel de choix d'un développement recentré autour de la souveraineté culturelle, économique et politique, l'enjeu n'est pas de réduire la pluralité des acteurs, mais de l'organiser dans un cadre normatif plus lisible et en phase avec les pratiques et tendances actuelles. Ainsi, dans le cadre d'une révision de loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalités d'intervention et répartition des compétences entre l'État et les autres acteurs du développement permettra d'actualiser les modalités d'intervention des différents acteurs dans le secteur de la culture et du tourisme :

- L'État pourrait garder ses fonctions stratégiques d'orientation et de régulation tout en reconnaissant explicitement les compétences opérationnelles et innovantes des acteurs non étatiques ;

- Le principe de subsidiarité pourrait être expressément intégré dans les modalités d'intervention et à cet égard, pour toute autre action que celles relevant de la définition de l'orientation politique et de la régulation, l'État n'interviendrait que si le niveau actuel de structuration des acteurs non étatiques ne leur permet pas une prise en charge efficace de l'action projetée.

Ensuite, le renforcement du dialogue structuré pourrait renforcer le cadre de gouvernance en prenant en compte le besoin ardent des acteurs non étatiques d'intervenir à un niveau décisionnel plus stratégique. En effet, l'analyse de la dynamique des relations a montré que l'inefficacité des cadres actuels de collaboration a abouti à la naissance de sentiment, chez les acteurs non étatiques, de participation figurative pour entériner des décisions, pourtant capitales pour leur évolution, déjà prises unilatéralement et sans consultation préalable. Ce sentiment a souvent conduit à des défiances dans la mise en œuvre des décisions ou à la mise en place de stratégies de contournement. La mise en place de cadres stratégiques multi-acteurs de pilotage et d'orientation, à l'image de Conseils nationaux de la culture et du tourisme, pourrait constituer un instrument central d'amélioration de la gouvernance. Ces instances, dotées d'un mandat clair et d'une composition équilibrée, permettraient d'articuler la vision souverainiste de l'État avec l'expertise des acteurs professionnels et associatifs. Elles offriraient un espace de médiation entre centralisation stratégique et inclusion décisionnelle, tout en renforçant la cohérence des politiques publiques. Cette approche rejoint les travaux sur la gouvernance collaborative, notamment ceux de C. Ansell et A. Gash (2008 : 544) qui soulignent l'importance des dispositifs inclusifs et formalisés de délibération dans l'amélioration des rapports entre des acteurs aux intérêts différenciés.

Enfin, il est ressorti dans les analyses précédentes que la faible capacité organisationnelle et de gestion administrative des faïtières représentants les acteurs non étatiques limite l'efficacité de leurs interventions et leur capacité à dialoguer avec l'État. Pour l'avènement d'une société civile porteuse d'innovations dans les réformes culturelles et touristiques, il pourrait s'avérer nécessaire que l'État lui-même soutienne l'organisation et le fonctionnement des organisations faïtières professionnelles, ne serait-ce qu'à titre transitoire. Ce soutien pourrait prendre la forme d'une mise à disposition d'agents publics ou de compétences issues de l'administration afin de réduire l'asymétrie de capacités entre l'État et ses partenaires non gouvernementaux. Cette approche aurait pour avantage de renforcer la qualité d'intervention des acteurs non étatiques et de structurer progressivement leur évolution vers la formalisation de faïtières capables de contribuer qualitativement à la gouvernance des secteurs de la culture et du tourisme.

## **Conclusion**

L'analyse de l'évolution des rapports entre l'État et les acteurs non étatiques dans le secteur de la culture et du tourisme révèle une trajectoire marquée par des transformations profondes.

Dans un paysage institutionnel en perpétuel mouvement, le jeu d'acteurs s'est structuré autour d'une double dynamique : une collaboration indispensable fondée sur la complémentarité des rôles, et une concurrence née des rivalités d'influence et des enjeux de légitimité. Du contexte actuel, l'avènement de la Révolution Populaire Progressiste a reconfiguré une fois de plus les interactions en introduisant une présence renforcée de l'État contrairement aux pratiques et à la trajectoire engagée au début des années 1990. Dans ce sens, il sied d'envisager une révision du cadre de collaboration pour une meilleure gouvernance du secteur de la culture et du tourisme. En effet, eu égard à l'existence de domaines d'action partagés entre les acteurs non étatique et l'autorité publique, et tenant du nouveau contexte repositionnant l'État au centre de toute initiative, une révision du cadre juridique de définition des rôles apporterait une meilleure lisibilité dans les missions. En outre, la création et ou l'opérationnalisation des Conseils nationaux de la culture et du tourisme ainsi que le soutien à la professionnalisation des faïtières renforceraient le cadre de dialogue et de pilotage des politiques sectorielles tout en assurant une contribution plus efficace des acteurs non étatiques à la définition des priorités de développement. Ces réformes constituent les leviers d'une gouvernance inclusive, efficace et souveraine, capable d'orienter durablement le développement du secteur vers une valorisation harmonieuse des potentialités culturelles et touristiques du pays.

### Références bibliographiques

- ANSELL Christopher et GASH Alison, 2008, « Collaborative Governance in Theory and Practice », *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 18, n° 4, p. 543-571.
- BADIE Bertrand, 1992, *L'État importé*, Paris, Fayard, 334 p.
- Banque Mondiale, 1989, *Sub-Saharan Africa: From Crisis to Sustainable Growth*, Washington DC, World Bank, 304 p.
- BOURDIEU Pierre, 1992, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 480 p.
- HALL Colin Michael, 2008, *Tourism Planning: Policies, Processes and Relationships*, Harlow, Pearson Education, 302 p.
- LASCOURMES Pierre et LE GALÈS Patrick (dir.), 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 370 p.
- LOADA Augustin, 1999, *L'État, les élites politiques et la société au Burkina Faso*, Paris, Karthala, 436 p.
- MAMDANI Mahmood, 1996, *Citizen and Subject: Contemporary Africa and the Legacy of Late Colonialism*, Princeton, Princeton University Press, 376 p.
- NÉGRIER Emmanuel, 2014, *Politiques culturelles et territoires*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 214 p.
- UNESCO, 2009, *Politiques culturelles en Afrique : enjeux et perspectives*, Paris, UNESCO, 187 p.